



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

MONTBAZON

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 juillet 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-et-un juillet à 20h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à l'Espace Vie Jean Guéraud, en séance à huit clos afin de se conformer aux règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Mme Sylvie GINER, Maire.

Étaient présents :

Mme Sylvie GINER, M. Olivier COLAS BARA, Mme Béatrice TILLIER, Mme Nancy TEXIER, M. Olivier DARFEUILLE, M. Jean-François MARIN, Mme Brigitte FONTENAY, M. Ivan RABOUIN, Mme Alexandra VIDAL, M. Martin GUIMARD, Mme Kamilia HACHICHE, M. Jérémy ARCHAMBAULT, Mme Lysiane OLIVIER, M. Anthony LAREZE, Mme Laure SARAMANDIF, M. Alexandre CHARDON, Mme Aline BEAUDEAU, Mme Nicole LE STRAT, M. Daniel DARNIS, M. Frédéric NONToux, Mme Sandrine TALLARON, M. Jean-Jacques BRUN.

Étaient absents représentés :

M. Eric RIVAL a donné pouvoir à Mme Sylvie GINER.
Mme Nathia PENNETIER a donné pouvoir à Mme Alexandra VIDAL.
M. Christophe HOLUIGUE a donné pouvoir à M. Ivan RABOUIN.
Mme Béatrice FACHE a donné pouvoir à Mme Brigitte FONTENAY.
Mme Jessica MORON a donné pouvoir à Mme Sandrine TALLARON.

Était absent excusé :

Néant.

Mme Béatrice TILLIER a été élue Secrétaire de Séance.

Mme Giner, le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 00, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Les procès-verbaux du Conseil Municipal des 23 mai 2020 et 16 juin 2020 sont adoptés à l'unanimité sans observation.

ORDRE DU JOUR

01. FINANCES : Budget Primitif 2020 (037 154 034 / 2020 – 7.1)	03
02. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Désignation des membres (037 154 035 / 2020 – 5.3)	13
03. FINANCES : Subvention à Val Touraine Habitat pour la construction de logements sociaux 50 rue de Monts (037 154 036 / 2020 – 7.5).....	16
04. INTERCOMMUNALITE : CCTVI - Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 12 février 2020 – Transfert de la compétence « Lecture publique » des communes de Sainte-Catherine-de-Fierbois, Villeperdue, Bréhémont, Pont-de-Ruan, Saché et Thilouze (037 154 037 / 2020 – 5.7).....	17
05. RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs et recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (037 154 038 / 2020 – 4.4).....	18

1 FINANCES : Budget Primitif 2020
037 154 034 / 2020 – 7.1

Rapporteur : Mme Sylvie GINER, le Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Pièce jointe : [Projet de Budget Primitif 2020 de Montbazon](#)

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année civile en cours, en dépenses et en recettes. Il doit être présenté par le Maire et est voté par le Conseil Municipal. Il est la traduction des grands choix de la commune en matière de fonctionnement et d'investissement. Il est obligatoirement présenté en équilibre.

Un rapport préalable présenté au Conseil Municipal du 01/07/2020 a permis de présenter et de discuter les orientations politiques et financières de la municipalité pour 2020.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
--

I - Les éléments constitutifs du BP 2020 :

- Des taux de fiscalité inchangés
- Un non recours à l'emprunt pour les travaux proposés
- Un maintien des dotations de l'Etat, après des baisses successives
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Un niveau d'investissement sauvegardé

II - Les grands équilibres du BP 2020 :

Une nouvelle fois les collectivités locales sont associées à l'effort de réduction des déficits publics. Ainsi, le budget 2020 prend en compte ces éléments de contraintes et doit permettre, dans le cadre d'une gestion saine et rigoureuse des finances de la Ville, la mise en œuvre des actions du programme de l'équipe municipale : préserver le cadre de vie dans le respect du développement durable, construire l'avenir avec des équipements renouvelés, développer le lien social et le vivre ensemble.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits ouverts BP 2020	3 474 800.00 €	3 474 800.00 €

INVESTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Crédits nouveaux ouverts BP 2020	1 223 200.00 €	1 356 343.01 €
RAR 2019	428 376.03 €	530 681.08 €
Déficit d'investissement reporté	235 448.06 €	
	1 887 024.09 €	1 887 024.09 €

TOTAL DU BUDGET 2020 = 5 361 824,09 €

III - Informations statistiques, financières et fiscales 2020 :

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (col. h du recensement INSEE)	4 313,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	86,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre	

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moy. natio. de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	703,78	911,00
2	Produit des impositions directes/population	482,26	443,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	784,79	1 048,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	263,94	446,00
5	Encours de la dette/population	934,95	762,00
6	Dotations globales de fonctionnement/population	133,31	145,00

**RAPPEL !
PAS D'AUGMENTATION DES TAUX DEPUIS 2008**

L'évolution du Produit de la Fiscalité Locale a augmenté de +14.13% entre 2014 et 2019, une hausse qui s'explique par les variations nominales des bases d'impositions prévues par les lois de finances ainsi que de nouvelles constructions, et non du fait de l'exécutif municipal, puisque les taux d'imposition restent inchangés depuis 2008.

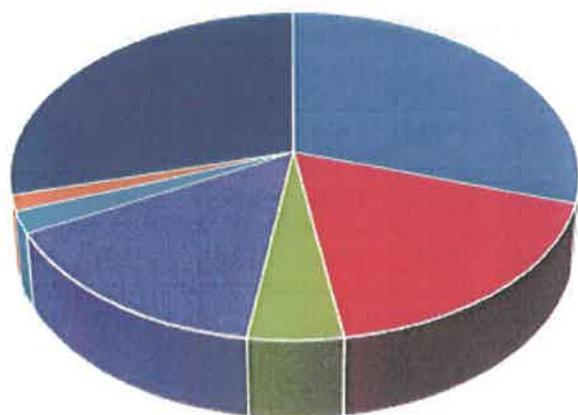
- Evolution des bases entre 2014 et 2019 selon l'état 1288 M :

Impôts locaux	Bases 2014	Bases 2015	Bases 2016	Bases 2017	Bases 2018	Bases 2019	Evolution 2014-2019 en %
TH	4 451 535 €	4 659 478 €	4 695 244 €	4 791 958	4 918 541 €	5 188 661 €	16.56 %
TFPB	3 564 757 €	3 630 801 €	3 701 707 €	3 798 397	3 889 206 €	3 965 113 €	11.23 %
TFPNB	33 593 €	35 334 €	33 843 €	35 378	34 327 €	33 904 €	0.93 %
Total	8 049 885 €	8 325 613 €	8 430 794 €	8 625 733	8 842 074 €	9 187 678 €	14.13 %

- Rappel des taux d'imposition votés et inchangés depuis 2008 :

Taux d'imposition	TH	TFPB	TFPNB
Période 2008-2019	20.63 %	23.83 %	48.36 %

IV – Programme d'investissements 2020 par secteur :

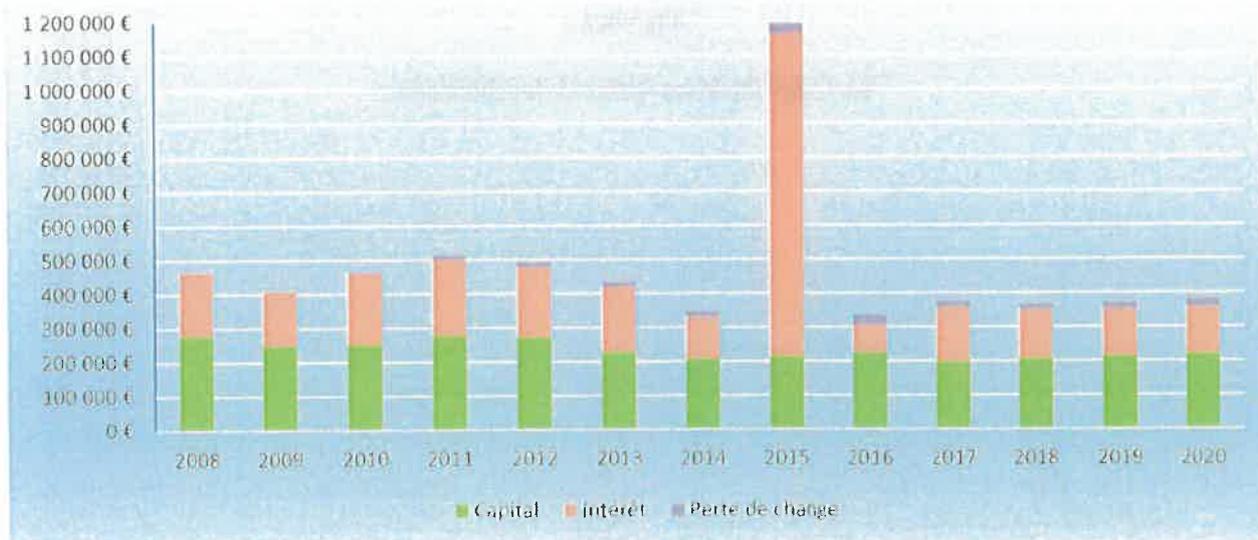


■ Aménagement et services urbains, environnement, bâtiments	567 k€	30,07 %
■ Enseignement	331 k€	17,55 %
■ Culture	88 k€	4,69 %
■ Administration générale	282 k€	14,97 %
■ Sécurité et Salubrité publiques	40 k€	2,12 %
■ Sport et Jeunesse	29 k€	1,54 %
■ Non affecté (capital emprunt + écritures ordre + déficit N-1)	548 k€	29,06 %

Total dépenses d'équipement = 1 338 676 €

V – La situation de la dette au 1er janvier 2020 :

Évolution de l'échéance de la dette 2008-2020



Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette (= capital restant dû) s'élève à 4 032 448 €, soit 916 € par habitant en 2020 contre 988 € pour 2019, 1 048 € en 2018, 1 098 € en 2017, 1 167 € en 2016 et 899 € en 2015.

L'échéance annuelle 2020 s'élèvera à 381 949 € répartie comme suit : 221 674 € de capital et 160 275 € d'intérêts.

Conseil Municipal du 21 juillet 2020 – Commune de Montbazon

En ce qui concerne l'emprunt toxique, Mme Giner précise qu'il y a eu une renégociation en 2015 afin de sécuriser les budgets futurs. A l'origine, le prêt a été souscrit avec un taux variable, indexé franc suisse. Les premières années, tout s'est bien passé, puis le taux s'est dégradé pour payer jusqu'à 400 K€ d'intérêts/an au lieu de 100 K€. L'encours de la dette s'élevait à environ 800 €/habitant, puis il est passé à 1200 €/habitant. La Ville a eu la chance de bénéficier d'une subvention de l'Etat dans cette affaire, ce qui n'a pas été le cas de toutes les collectivités.

ORGANISME PRETEUR REF. EMPRUNT	DATE DU CONTRAT	MONTANT INITIAL	DURÉE INITIALE	TAUX	CRD AU 01/01/2020	EXECUTION PREVISIONNELLE 2020				CRD AU 31/12/2020
						CAPITAL	INTERETS	Parte de change	TOTAL ANNUITE	
CREDIT AGRICOLE 60197	19/06/2006	880 000,00 €	20 ans	V - TAM	335 248,00 €	41 904,00 €	4 503,69 €	0,00 €	46 407,69 €	293 344,00 €
CAF-TOURAINNE 2008/262	05/12/2008	15 000,00 €	10 ans	-	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
DEXIA CREDIT LOCAL MON198446CHF	10/06/2002	533 091,42 €	18,3 ans	V - Prévission écart de change au 01/06/2020	42 692,79 €	42 692,79 €	1 787,51 €	15 673,94 €	60 154,24 €	0,00 €
DEXIA CREDIT LOCAL MON199682CHF	23/07/2002	538 717,25 €	25 ans	V - Prévission écart de change au 01/06/2020	236 759,54 €	25 999,28 €	14 958,17 €	9 830,29 €	50 787,74 €	210 760,26 €
CAFFIL MON505933EUR	01/12/2015	3 661 870,32 €	24,4 ans	F - 3,25 %	3 331 175,20 €	93 259,94 €	110 067,58 €	0,00 €	203 327,52 €	3 237 915,26 €
CAISSE D'EPARGNE 7502558/7403226	27/03/2008	233 942,00 €	15 ans	F - 4,32%	86 573,38 €	17 818,55 €	3 453,89 €	0,00 €	21 272,44 €	68 754,83 €
TOTAUX					4 032 448,90 €	221 674,56 €	134 770,84 €	25 504,23 €	381 949,63 €	3 810 774,35 €

Mme Giner précise que la Commission Finances est en charge de renégocier les prêts les plus élevés et que la prise de contact auprès des banques concernées est en cours.

VI – L'état du personnel au 1er janvier 2020 :

En résumé :

PERSONNEL TITULAIRE : 34 agents dont 07 à TNC
PERSONNEL NON TITULAIRE : 04 agents dont 01 à TNC

1 581 900 €

52 % des dépenses réelles de fonctionnement

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JANVIER 2020

CADRE D'EMPLOIS	GRADES	CAT.	TC	TNC	Pourvus	Non pourvus
Filière Administrative		Service Administration Générale				
Attaché Territorial	* Attaché Principal	A	1	0	0	1
	* Directeur Général des Services	A	1	0	1	0
Rédacteur Territorial	* Rédacteur Principal	B	1	0	0	1
	* Rédacteur	B	2	0	1	1
Adjoint administratif	* Adj Administratif Principal de 1ère classe	C	1	0	1	0
	* Adj Administratif Principal de 2ème classe	C	2	0	1	1
	* Adj Administratif	C	4	0	4	0
Filière Technique		Services Techniques				
Agent de maîtrise	* Agent de Maîtrise Principal	C	1	0	0	1
	* Agent de Maîtrise	C	2	0	1	1
Adjoint technique	* Adj Technique Principal de 1ère classe	C	4	0	4	0
	* Adj Technique Principal de 2ème classe	C	3	0	2	1
	* Adj Technique	C	3	1	4	0
	Service Propreté					
Adjoint technique	* Adj Technique Principal de 2ème classe	C	1	1	2	0
	* Adj Technique	C	2	3	4	1
	Service Enfance					
Adjoint technique	* Adj Technique	C	1	1	2	0
Filière Police						
Agent de police municipale	* Brigadier-Chef Principal	C	1	0	0	1
	* Gardien-Brigadier	C	2	0	2	0
Filière Sanitaire et Sociale		Service Scolaire				
Agent spécialisé des écoles maternelles	* ATSEM Principale de 1ère classe	C	1	2	3	0
	* ATSEM Principale de 2ème classe	C	1	1	1	1
Filière Animation		Service Enfance				
Adjoint d'animation	* Adj d'Animation	C	0	1	1	0
Filière Culturelle		Service Culture				
Adjoint du Patrimoine	* Adj du Patrimoine	C	1	0	1	0
			33	9	34	9
Personnel Non Titulaire		Service Administration Générale				
	* Adj Administratif	C	1	0	1	0
	Service Enfance					
	* Adj Technique	C	0	1	1	0
	Services Technique					
	* Adj Technique	C	1	0	1	0
	Services Propreté					
	* Adj Technique	C	1	1	1	1
			3	2	4	1

Mme Giner précise que 04 agents sont en maladie (blessure, grippe...), qu'il convient de remplacer et qu'au cours du 1^{er} mandat, la ville avait fait le choix de s'auto-assurer. Depuis, il a été décidé de participer à l'appel d'offre groupé mené par le Centre de Gestion 37. Les résultats ne sont pas encore connus. Mme Giner espère que les primes d'assurance seront intéressantes, cela sera étudié en commission.

FONCTIONNEMENT 2020 :
Maintien d'un service public performant et valorisation du personnel communal

Les dépenses de fonctionnement :

Chap	Libellé	Crédits 2019	Exéc. 2019	Prop. 2020
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	896 043.54 €	887 166.26 €	946 040.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 483 500.00 €	1 448 693.50 €	1 520 600.00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	35 000.00 €	30 923.63 €	34 200.00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	311 000.00 €	298 496.85 €	323 980.00 €
66	CHARGES FINANCIERES	166 500.00 €	153 683.65 €	168 800.00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 800.00 €	1 123.10 €	2 750.00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	30 000.00 €	-	39 067.72 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	187 656.20 €	-	212 362.28 €
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	237 744.01 €	199 280.61 €	227 000.00 €
		3 349 243.75 €	3 019 367.60 €	3 474 800.00 €

D'un point de vue général, on constate une augmentation importante du montant global des dépenses.

Il convient de comparer la proposition 2020 avec le budget exécuté 2019, soit une augmentation en 2020 de 243 070 € (retrait du virement à la section d'investissement), qui s'explique comme suit :

Chapitre 011 :

- * Publicité pour les commerces locaux + 1 500 €
- * Augmentation du budget de remplacements des services essentiellement Entretien + 10 000 €
- * Intervention de La Sepant IBC + 19 350 € (subv 80%)
- *Gestion future de la dispersion des cendres au cimetière + 5 000 €

Chapitre 012 :

- * Augmentation de la masse salariale essentiellement due à la stagiairisation d'un adjoint technique affecté à l'école maternelle (9 000 € chargés), à la création d'un poste pour le service de démocratie participative, citoyenneté et vie associative (11 500 € chargés) qui est en cours de recrutement, au binôme à prévoir pour le départ de la DGS (16 500 €), aux remplacements d'agents en congés longue maladie, à l'affectation d'un ½ poste supplémentaire d'atsem à l'école maternelle.
- * Reclassements et avancements réglementaires à appliquer au 1^{er} janvier 2020.

Chapitre 014 : Pénalité majorée pour carence de logements sociaux prévue à hauteur de 29 200 €. Le reste correspond au dégrèvement de THLV.

Chapitre 65 :

- * Paiement des loyers du relogement des sinistrés du Coteau Rue des Moulins (+26 500 €), écriture équilibrée en recette de fonctionnement (remboursement par le Fonds Barnier),
- * Participation au SDIS identique à 2018 soit un budget de 59 800 €,
- * Pas de nécessité de verser une participation financière au Centre Communale d'Action Sociale (CCAS) du fait d'une trésorerie importante (-20 000 €).

Chapitre 66 : Charges financières des différents emprunts de la Ville (intérêts des emprunts, ICNE, pertes de change).

Chapitre 67 : Il s'agit essentiellement d'annulations de titres sur les exercices antérieurs (ex : remboursements de locations de salles ou de cantine). Ces crédits sont inscrits principalement lors des décisions modificatives.

Conseil Municipal du 21 juillet 2020 – Commune de Montbazon

Chapitre 042 : Équilibré avec le chapitre 040 des recettes d'investissement. Écritures d'ordre : « dotations aux amortissements des immobilisations » (139 000 €), « étalement du coût de sortie d'emprunt toxique » (58 000 €) et « provision - pertes de change emprunts CHF » (30 000 €).

Les recettes de fonctionnement :

Chap	Libellé	Crédits 2019	Exéc. 2019	Prop. 2020
002	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	0.74€	-	-
013	ATTENUATION DE CHARGES	-	3 871.00 €	2 000.00 €
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	228 400.00 €	270 539.80 €	194 200.00 €
73	IMPOTS ET TAXES	2 305 599.00 €	2 434 530.52 €	2 440 800.00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	632 500.00 €	681 995.28 €	648 900.00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	79 600.00 €	94 755.02 €	90 700.00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	-	5.32 €	-
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 240.00 €	6 823.47 €	8 200.00 €
042	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	99 904.01 €	15 327.92 €	90 000.00 €
		3 349 243.75 €	3 507 848.33 €	3 474 800.00 €

D'un point de vue général, on constate une diminution du montant global des recettes.

Il convient de comparer la proposition 2020 avec le budget exécuté 2019, soit une diminution en 2020 de 33 048 €, qui s'explique comme suit :

Chapitre 70 : Impact de la crise COVID 19 (confinement de mi-mars à juin, avec réouverture progressive des services publics), sur la facturation des services cantine (écoles - 56 000 €, alsh -13 000€).

Chapitre 73 :

- * Taxes locales avec bases notifiées de l'état fiscal 1259 : + 30 000 €
- * Non comptabilisation des rôles supplémentaires (non prévisible) :- 8 600 €
- * Taxe additionnelle aux droits de mutation (non prévisible) : - 12 000 €

Chapitre 74 : Prévisions supérieures à BP 2019 (+ 16 400 €), mais sécurisées par rapport à CA 2019 compte tenu des annonces gouvernementales et non perception de la dotation de recensement – 8 000€. Ces crédits pourront être ajustés lors des décisions modificatives.

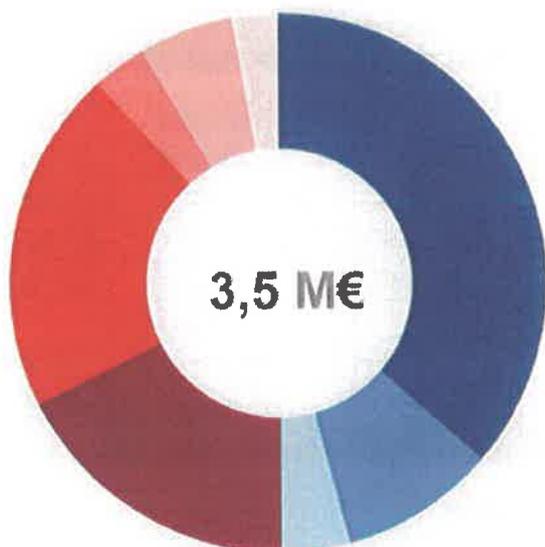
Chapitre 75 : Il s'agit essentiellement des prévisions de loyers des immeubles (41 700 €), des locations de salles (5 000 €), mises à disposition des gymnases auprès des collèges (12 000 €) et remboursement des loyers du relogement des sinistrés du Coteau Rue des Moulins (+26 500 €, écriture équilibrée en dépense de fonctionnement).

Chapitre 77 : Il s'agit essentiellement de remboursements de sinistres. Ces crédits sont inscrits principalement lors des décisions modificatives.

Chapitre 042 : Équilibré avec le chapitre 040 des dépenses d'investissement. Écritures d'ordre « travaux en régie » (60 000 €) et de « reprise de provisions – pertes de change emprunts CHF » (30 000 €).

L'équilibre général du fonctionnement :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



■ Impôts et taxes	2 440 k€	70,24 %
■ Dotations, participations	649 k€	18,67 %
■ Recettes de gestion	295 k€	8,49 %
■ Ecritures d'ordre	90 k€	2,59 %

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ Dépenses de gestion	1 346 k€	38,74 %
■ Ressources humaines	1 520 k€	43,76 %
■ Frais financiers	169 k€	4,86 %
■ Autofinancement	212 k€	6,11 %
■ Ecritures d'ordre	227 k€	6,53 %

**INVESTISSEMENT 2020 :
Mise en œuvre des engagements du mandat**

Les dépenses d'investissement :

Chap	Libellé	Crédits 2019	Exéc. 2019	Mt report	Prop. 2020	BP 2020
0170	COEUR DE VILLE	113 198.43 €	75 626.78 €	32 911.63 €	-	32 911.63 €
0180	VRD - PUP	7 920.00 €	-	7 920.00 €	-	7 920.00 €
10	TAXE D'AMENAGEMENT	-	-	-	900.00 €	900.00 €
13	SUBV. D'INVESTISSEMENTS	1 185.00 €	1 185.00 €	-	-	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	215 000.00 €	214 824.67 €	-	222 000.00€	222 000.00€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	11 573.08 €	3 070.66 €	1 424.20 €	709 100.00 €	1 096 644.40 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	41 462.00 €	212.00 €	41 173.49 €		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	674 323.11 €	460 421.81 €	187 091.38 €		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	713 852.00 €	542 515.95 €	157 855.33 €		
45	OPE. POUR COMPTE DE TIERS	3 507.13 €	3 507.13 €	-	-	-
020	DEPENSES IMPREVUES	-	-	-	201 200.00 €	201 200.00 €

Conseil Municipal du 21 juillet 2020 – Commune de Montbazon

040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	99 904.01 €	15 327.92 €	-	90 000.00 €	90 000.00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	-	-	-
001	Déficit antérieur reporté	453 258.72 €	-	-	235 448.06 €	235 448.06 €
		2 335 183.48 €	1 316 691.92 €	428 376.03 €	1 458 648.06 €	1 887 024.09 €

- Chapitre 16 : Charges en capital des différents emprunts de la Ville.
- Chapitres 0170 + 0180 + 20 + 204 + 21 + 23 :
 - Prise en compte du commencement d'investissement 2020 (délibération n°037 154 063/2019 – 7.1).
 - Environ 709 100 € d'investissements nouveaux.
Cf. [Détail des propositions d'investissements 2020 par gestionnaire](#) (attention, ligne 020 « dépenses imprévues » comprise).
- Chapitre 040 : Ecritures d'ordre pour les travaux en régie (60 000 €) et de reprise de provisions – pertes de change emprunts CHF (30 000 €).

Les recettes d'investissement :

Chap	Libellé	Crédits 2019	Exéc. 2019	Mt report	Prop. 2020	BP 2020
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	260 000.00 €	289 375.91 €	-	207 000.00 €	207 000.00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 091 193.50 €	489 923.42 €	527 173.95 €	221 500.00 €	748 673.95 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-	-	-	-	-
45	OPERATION POUR COMPTE DE TIERS	3 507.13 €	-	3 507.13 €	-	3 507.13 €
0170	CŒUR DE VILLE	-	-	-	-	-
024	PRODUIT DES CESSIONS	- 840.00 €	-	-	-	-
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	187 656.20 €	-	-	212 362.28 €	212 362.28 €
040	OPE.D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	237 744.01 €	199 280.61 €	-	227 000.00 €	227 000.00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	-	-	-
1068	AFFECTATION DU RESULTAT (excédent fonct. N-1)	555 922.64 €	555 922.64 €	-	488 480.73 €	488 480.73 €
		2 335 183.48 €	1 534 502.58 €	530 681.08 €	1 356 343.01 €	1 887 024.09 €

- Chapitre 10 :
 - * Estimation du FCTVA à hauteur de 147 000 €,
 - * Prévision de la Taxe d'Aménagement à hauteur de 60 000 €.
- Chapitre 13 :
 - ▶ Restes à Réaliser : 527 173.95 € répartis comme suit :
 - pour « les chemins de Montbazon », Conseil Départemental 37 : 13 815 € + Pays Indre & Cher 17 319.72 €
 - pour la vidéo protection du gymnase de la Bauffauderie, Préfecture 4 800 €.
 - pour le City Stade, CCTVI 20 624.85 €.
 - pour le Projet Urbain Partenarial (PUP) Terrasses de la Bauffauderie, NEXITY : 56 000 €
 - pour le PUP Aménagement La Baraudière, TOURAINE LOGEMENT : 72 303.76 €
 - pour le PUP Les Hauts du Parc, SARL Conseils et Patrimoine : 46 650 €.
 - pour le PUP 50 rue de Monts, SCCV Le Cardran : 20 831.00 €.
 - pour le PUP Les Villas de Balzac, SCCV les Villas de Balzac : 88 595 €.

Conseil Municipal du 21 juillet 2020 – Commune de Montbazou

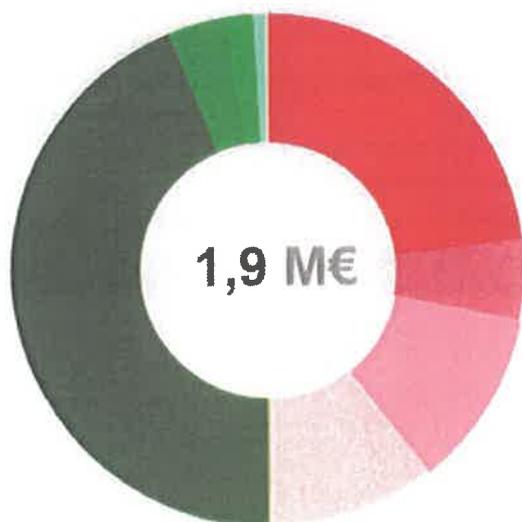
- pour l'achat le véhicule hydrogène, la Ville est attributaire de 16 640 € au titre du fonds européen LEADER géré par le Pays Indre & Cher.
- pour le Tennis couvert, Conseil Départemental 37 : 35 300 €, Préfecture : 98 707.98 €.
- pour l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP) école élémentaire : CCTVI : 4 136 €.
- pour la Bibliothèque : CCTVI : 4 450.64 € concernant le ravalement, 27 000 € pour les travaux d'aménagement.

► Propositions nouvelles : 221 500.00 € répartis comme suit :

- pour le Tennis couvert, Conseil Départemental 37 : + 5 100 €
- pour le nouveau restaurant scolaire, Conseil Départemental 37 : + 87 000 € + Préfecture : + 104 600 €
- pour l'éclairage public, CCTVI : + 24 800 € (non notifié)

- Chapitre 16 : Pas d'inscription d'emprunt nouveau en 2020.
- Chapitre 45 : Pour les travaux effectués d'office sur les immeubles menaçant ruines, les propriétaires défaillants devraient nous rembourser 3 507.13 €.
- Chapitres 024 et 041 : Aucune cession patrimoniale n'est prévue en 2020.
- Chapitre 040 : Equilibré avec le chapitre 042 des dépenses de fonctionnement. Écritures d'ordre : « dotations aux amortissements des immobilisations » (139 000 €), « étalement du coût de sortie d'emprunt toxique » (58 000 €) et « provision - pertes de change emprunts CHF » (30 000 €).

L'équilibre général de l'investissement :



RECETTES D'INVESTISSEMENT

■ Subventions d'équipement et cessions	959 k€	50,83 %
■ Emprunts nouveaux	0 k€	0,00 %
■ Autofinancement	701 k€	37,14 %
■ Ecritures d'ordre	227 k€	12,03 %

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

■ Dépenses d'équipement	1 339 k€	70,99 %
■ Remboursement du capital des emprunts	222 k€	11,76 %
■ Déficit reporté	235 k€	12,48 %
■ Ecritures d'ordre	90 k€	4,77 %

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DEBATS

M. Bontoux intervient en spécifiant qu'il trouve que les crédits alloués à la Sécurité et à l'Enfance-Jeunesse sont faibles. Il demande si une évolution est possible en cours d'année ?

Mme Giner répond par l'affirmative, en précisant à bon escient. Cette année, compte-tenu du fait que l'on est déjà au mois de juillet, il est inscrit une enveloppe prévisionnelle de 20 000 € pour la vidéoprotection. C'est ce qui avait été fait au dernier budget à hauteur de 25 000 € et qui avait permis d'équiper le site sportif (gymnase, atout sport). La Commission Voiries, Bâtiments et Equipements de sécurité va travailler dessus. Si l'enveloppe allouée n'est pas suffisante, cela sera revu. Il est indispensable d'équiper plusieurs sites.

M. Rabouin souhaiterait savoir si la pénalité pour carence de logements sociaux évoquée en page 08 est imposée par la Loi ?

Mme Giner répond par l'affirmative.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Commission Finances du 09 juillet 2020,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 23 CONTRE : 00, ABSTENTION : 04 (MM. BONTOUX et BRUN, Mme TALLARON avec le pouvoir de Mme MORON)

Décide

Article 1 : de voter le Budget Primitif 2020 de la Commune :
- par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres,
- par chapitre et par opération pour la section d'investissement sans vote formel sur chacun des chapitres et opérations.

Article 2 : d'adopter le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	3 474 800.00 €	3 474 800.00 €
Section Investissement	1 887 024.09 €	1 887 024.09 €
TOTAL	5 361 824.09 €	5 361 824.09 €

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

2 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Commission Communale des Impôts Directs (CCID) – Désignation des membres 037 154 035 / 2020 – 5.3

Rapporteur : Mme Sylvie GINER, le Maire

EXPOSE DES MOTIFS

La Commission Communale des Impôts Directs a pour mission de suivre et de participer au travail de mise à jour des bases d'imposition aux taxes locales, effectué par les Services Fiscaux. Dans ce cadre, elles ont à se prononcer sur tous les changements d'imposition impactant certains contribuables/administrés de la Commune suite aux modifications physiques des propriétés bâties de la Commune (constructions nouvelles, démolitions ou additions de constructions, rénovations...)

La Commission Communale des Impôts Directs est composée du Maire qui en assure la présidence, de huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par le Directeur des Services fiscaux, parmi une liste de trente-deux contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Conseil Municipal du 21 juillet 2020 – Commune de Montbazon

Ces membres doivent :

- Etre âgés de 25 ans au moins,
- Etre de nationalité française,
- Jouir de leurs droits civils,
- Etre inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux dans la Commune,
- Etre familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission.

L'article 1650 - Paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts et notamment dans son article 1650,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 23 CONTRE : 00, ABSTENTION : 04 (MM. BONTOUX et BRUN, Mme TALLARON avec le pouvoir de Mme MORON)

Décide

Article 1 : de proposer la liste de contribuables, en nombre double, susceptibles d'être désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques, Commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs, comme suit :

	Civilité	Prénom & nom	Non marital	Qualité	Date de naissance	Adresse
1	M.	Claude CATUSSE		Titulaire "commune" - représentant TF	28/11/1934	92 rue Nationale
2	Mme	Bernadette BOURDON	MOUSSET	Titulaire "commune" - représentant TF	01/05/1927	12 rue des Quarts
3	M.	Guyaume BLANCHARD		Titulaire "commune" - représentant TH	07/03/1982	14 rue Francis Poulenc
4	M.	Michel FAVRIOU		Titulaire "commune" - représentant TF	25/05/1957	56 Chemin de la Bréanderie
5	M.	Martin GUIMARD		Titulaire "commune" - représentant TF	07/06/1976	44 rue des Moulins
6	M.	Gérard FONTENAY		Titulaire "commune" - représentant TF	15/06/1956	27 avenue de la Gare
7	M.	Jean GEAY		Titulaire "commune" - représentant TF	03/07/1937	57 bis rue de la Butte Rabault
8	M.	Jean-Claude GOY		Titulaire "commune" - représentant TF	01/07/1944	79 bis rue de Monts
9	M.	Daniel DARNIS		Titulaire "commune" - représentant TF	15/04/1956	15 rue Renault
10	Mme	Chantal COUTURIER	SAUVIN	Titulaire "commune" - représentant TF	25/11/1955	20 rue des Mimosas

Conseil Municipal du 21 juillet 2020 – Commune de Montbazou

11	M.	Jean GARDE		Titulaire "commune" - représentant TF	02/12/1947	25 rue Renault
12	Mme	Odette GABORIT	ARAM	Titulaire "commune" - représentant TF	20/11/1947	12 rue d'Espagne
13	M.	Gérard BENARD		Titulaire "commune" - représentant TF	21/12/1956	19 rue Renault
14	Mme	Aline VALADE	BEAUDEAU	Titulaire "commune" - représentant TF	09/07/1951	14 A rue de la Vennetière
15	M.	Bruno LELUC		Titulaire "hors commune" - représentant CFE	07/04/1952	les Bondis 37320 LOUANS
16	M.	Thierry JOPECK		Titulaire "hors commune" - représentant TF	30/11/1959	22 rue des Grands Augustins 75006 PARIS
17	Mme	Marie-Hélène GOUZY	RENAULT	Suppléant "Commune" - Représentant TH	09/04/1972	17 rue Francis Poulenc
18	M.	Pierre-Antoine DELAUNAY		Suppléant "Commune" - Représentant TF	10/10/1975	3 allée Pomone
19	M.	Sébastien SAUVRENEAU		Suppléant "Commune" - Représentant TF	11/07/1970	2 rue de la Colline
20	M.	Stéphane LECOMTE		Suppléant "Commune" - Représentant TF	13/05/1966	9 rue Dudley
21	Mme	Isabelle LARDEAU	ARNAULT	Suppléant "Commune" - Représentant TF	12/04/1968	28 avenue Louis Le Bescam
22	Mme	Sylvie MARIN	NABARRE	Suppléant "Commune" - Représentant TF	23/05/1966	6 allée des Pommiers
23	M.	Jean-François MARIN		Suppléant "Commune" - Représentant TF	02/05/1968	1 rue de Beauregard
24	M.	Laurent FOURNILLON		Suppléant "Commune" - Représentant TF	07/08/1964	4 allée des Fresnes
25	Mme	Pascale BOURREAU	REDIEN	Suppléant "Commune" - Représentant TF	16/03/1972	16 rue Emmanuel Brault
26	Mme	Nicole LE STRAT		Suppléant "Commune" - Représentant TH	08/09/1964	5 Clos de la Moinerie
27	M.	Jean-Michel LAPAUZE		Suppléant "Commune" - Représentant TF	01/09/1961	45 rue de la Butte Rabault
28	M.	Christian FACHE		Suppléant "Commune" - Représentant TF	15/06/1953	La Grange Rouge

Conseil Municipal du 21 juillet 2020 – Commune de Montbazon

29	M.	Hubert GIBLET		Suppléant "Commune" - Représentant TF	15/09/1959	19 avenue de la Gare
30	M.	Jean-François LE GUILLOUX		Suppléant "Commune" - Représentant TH	23/07/1949	2 rue du Clos de l'Image
31	M.	Yves BONNET		Suppléant "Commune" - Représentant TF	01/03/1960	5 Terrasse du Parc
32	Mme	Mathilde JONCHERAY	LAREZE	Suppléant "Commune" - Représentant TF	15/04/1985	2 A rue des Moissons

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

3 FINANCES : Subvention à Val Touraine Habitat pour la construction de logements sociaux 50 rue de Monts 037 154 036 / 2020 – 7.5

Rapporteur : Mme Sylvie GINER, le Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Val Touraine Habitat s'est porté acquéreur d'un programme de logements en VEFA, auprès du promoteur VILLADIM, situé 50 rue de Monts.

En référence au règlement d'application du fonds d'aide à la création de logements sociaux du 17/12/2015, la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre (CCTVI) développe une politique volontariste afin de promouvoir l'attractivité résidentielle de son territoire en favorisant la production de logements.

La demande de subvention doit s'accompagner d'un avis motivé du Maire de la commune d'implantation de l'opération envisagée.

Cette opération comprenant 36 logements locatifs, dont 20 sont financés en PLUS et 16 en PLAI, a fait l'objet de décisions d'agrément du 19/10/2018 et 31/12/2018.

L'opération envisagée par Val Touraine Habitat répondra au besoin de mixité sociale recherchée et de mixité de formes d'habitat dans ce quartier.

L'octroi d'une subvention communautaire est en principe soumis à la participation de la commune d'implantation des futurs logements.

Compte tenu du coût prévisionnel de ce projet (4 890 291 € TTC), il est nécessaire à Val Touraine Habitat d'obtenir une subvention de la Commune de Montbazon pour équilibrer financièrement son opération.

Sur l'ensemble de ses projets, les subventions communales perçues par Val Touraine Habitat représentent environ 1,5 à 2 % du prix de revient de l'opération. Grâce à elles, il peut maintenir une capacité de production sur le territoire départemental en adéquation avec les besoins locaux.

L'augmentation constante des coûts de construction et du foncier ont fortement impacté les prix de revient des opérations qui ont augmenté de plus de 50% en moins de 10 ans. Dans le même temps, les loyers de ses locataires ont été réévalués à raison de moins de 0,5 à 1,5% par an. De ce fait, les bilans financiers de ses projets seraient systématiquement négatifs sans le recours de plus en plus important à ses fonds propres.

Conseil Municipal du 21 juillet 2020 – Commune de Montbazon

A titre d'exemple, l'opération locative « 50 rue de Monts » va mobiliser 942 000 € de fonds propres de Val Touraine Habitat. Les aides de l'Etat de 92 000 € ne suffisent pas à l'équilibre de l'opération.

Cette dernière aura également recours aux prêts aidés de la Caisse des Dépôts et Consignations (prêts PLUS et PLAI) pour son financement. Ces deux emprunts adossés au Livret A, doivent impérativement être garantis par les collectivités locales. Dans le cas présent, la Commune de Montbazon sera concernée par une part d'emprunt à garantir à hauteur de 35%. L'autre part étant garantie par le Conseil Départemental. Une démarche spécifique de demande de garantie sera dressée ultérieurement avec le contrat de prêt par les services de la Direction Financière de Val Touraine Habitat.

Val Touraine Habitat sollicite l'octroi d'une subvention auprès de la Commune de Montbazon de 2 500 € par logement.

Compte-tenu de ce qui précède et afin de contribuer à la création de logements sociaux, dont le nombre n'atteint pas le taux de 20 % imposé par la Loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, il est proposé de verser à Val Touraine Habitat une subvention de 500 € par logement créé.

Cette dépense viendra en déduction, la pénultième année, du prélèvement sur les ressources fiscales généré par la carence en logements sociaux et permettra à l'opérateur d'obtenir une subvention intercommunale.

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains, notamment son article 55,
Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.302-7 relatif à la déduction des subventions foncières du montant des prélèvements effectués au titre de la politique de l'habitat,
Vu la demande de subvention de Val Touraine Habitat présentée dans le cadre d'un programme de construction de 36 logements sociaux (20 financements PLUS et 16 PLAI) situé 50 rue de Monts,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Décide

Article 1 : d'attribuer une subvention de 500 € par logement, soit un montant total de 18 000 € à Val Touraine Habitat pour la construction de 36 logements locatifs sociaux (20 financements PLUS et 16 PLAI) dans le cadre de l'opération dénommée « 50 rue de Monts ».

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

**4 INTERCOMMUNALITE : CCTVI - Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 12 février 2020 – Transfert de la compétence « Lecture publique » des communes de Sainte-Catherine-de-Fierbois, Villeperdue, Bréhémont, Pont-de-Ruan, Saché et Thilouze
037 154 037 / 2020 – 5.7**

Rapporteur : Mme Sylvie GINER, le Maire

EXPOSE DES MOTIFS

Pièce jointe : Rapport CLECT du 12 février 2020 – Transfert de la compétence « Lecture publique » des communes de Sainte-Catherine-de-Fierbois, Villeperdue, Bréhémont, Pont-de-Ruan, Saché et Thilouze

Lors de sa réunion du 12 février 2020, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a établi son rapport sur le transfert de la compétence « Lecture publique » des communes de Sainte-Catherine-de-Fierbois, Villeperdue, Bréhémont, Pont-de-Ruan, Saché et Thilouze.

Pour faire suite au courrier de la CCTVI reçu le 13 mars 2020 et conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée d'au moins 2/3 des conseils municipaux représentant la 1/2 de la population ou d'au moins la 1/2 des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population « dans un délai de 03 mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission ».

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 février 2020 – Transfert de la compétence « Lecture publique » des communes de Sainte-Catherine-de-Fierbois, Villeperdue, Bréhémont, Pont-de-Ruan, Saché et Thilouze,

Vu le rapport présenté,

Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

Considérant que le conseil municipal doit approuver le rapport de la CLECT dans un délai de 03 mois à compter de sa transmission par son Président,

Décide

Article 1 : d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 12 février 2020 – Transfert de la compétence « Lecture publique » des communes de Sainte-Catherine-de-Fierbois, Villeperdue, Bréhémont, Pont-de-Ruan, Saché et Thilouze.

Article 2 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

5 RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs et recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité 037 154 038 / 2020 – 4.4

Rapporteur : Mme Sylvie GINER, le Maire

EXPOSE DES MOTIFS

En septembre 2019, une 7^{ème} classe a été ouverte à l'école maternelle. A cette date, un poste d'adjoint technique ayant les fonctions d'ATSEM a été créé, à raison de 33/35^{ème}, pour une durée d'un an. Ce contrat ne peut pas être renouvelé. Il convient maintenant de pérenniser le poste.

L'une des classes de l'école maternelle ne bénéficie aujourd'hui d'une ATSEM qu'à mi-temps. La municipalité souhaite, pour le confort des enfants, que l'agent soit affecté à l'école maternelle pour l'ensemble du temps d'enseignement. L'adjoint technique ayant les fonctions d'ATSEM sera toujours rattaché au service entretien le soir et pendant les vacances scolaires.

De plus, l'un des adjoints techniques affecté au service propreté effectue actuellement des missions pour le service entretien. La municipalité souhaite qu'il retrouve une affectation complète au service propreté.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique affecté au service entretien pour effectuer les tâches que ces agents réalisaient jusqu'à ce jour. Les heures seront proposées en priorité aux agents titulaires du service entretien. Il est proposé de créer un poste contractuel à temps complet, qui sera pourvu selon les besoins réels.

Conseil Municipal du 21 juillet 2020 – Commune de Montbazou

Enfin, un poste de chef d'équipe Bâtiment-VRD avait été créé pour seconder le Directeur des services techniques. Malgré les annonces passées, le poste n'a pas pu être pourvu. Il est proposé de supprimer ce poste d'agent de maîtrise et de créer un poste d'adjoint technique affecté aux espaces verts. Cela permettra au DST de consacrer plus de temps à gestion de ses équipes. Les membres du Conseil Municipal sont appelés à émettre leur avis sur ce dossier.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget et notamment ses articles 64111 « Rémunération principale » et 64131 « Rémunérations »,
Vu le tableau des effectifs,
Vu le rapport présenté,
Vu les votes : POUR : 27, CONTRE : 00, ABSTENTION : 00

*Considérant la délibération n° 037 154 033 / 2020-4.1.1 du 1^{er} juillet 2020 modifiant le tableau des effectifs,
Considérant la nécessité de pérenniser un poste d'adjoint technique affecté à l'école maternelle, suite à l'ouverture d'une 7^{ème} classe en septembre 2019,
Considérant la volonté de libérer deux adjoints techniques d'une partie de leurs missions liées au service entretien et donc le besoin de les remplacer pour assurer ces missions,
Considérant la volonté de supprimer un poste d'agent de maîtrise non pourvu et de créer un poste d'adjoint technique affecté aux espaces verts,*

Décide

Article 1 : la création d'un poste permanent d'adjoint technique affecté à l'école maternelle, à temps non-complet, à raison de 33/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2020
Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Article 2 : la suppression d'un poste d'agent de maîtrise (chef d'équipe Bâtiment-VRD), non pourvu,

Article 3 : la création de postes contractuels pour un accroissement temporaire d'activité, ci-après :
- 01 poste d'adjoint technique affecté au service entretien, à temps complet, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
- 01 poste d'adjoint technique affecté au service espaces verts, à temps complet, du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
La rémunération de ces agents est fixée sur la base de l'indice brut correspondant au 1^{er} échelon de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial, échelle C1.
Le tableau des effectifs est modifié en conséquence.

Article 4 : d'autoriser le Maire ou son représentant dûment habilité à mettre au point et à signer tous les actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21h00.

Fait à MONTBAZON, le 21 juillet 2020.

Le Secrétaire de séance,
Béatrice TILLIER



Le Maire,
Sylvie GINER



